

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Anti Fretting Paste

No d'article : 005108

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit lubrifiant

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NTN-SNR ROULEMENTS
1, rue des Usines - BP 2017
74000 ANNECY FRANCE

Tél : +33 (0)4 50 65 30 00

Fax : +33 (0)4 50 65 32 91

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice

fds@ntn-snr.fr
Service Laboratoire NTN-SNR Roulements

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel. urgence (Heure bureau) : +33 (0)4 50 65 97 55
Emergency Tel.(France) ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif

R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.

Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mentions de danger : H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient: benzotriazole N-alkylé Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : huile polyalcylnéglycol
savon de lithium
lubrifiant solide

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0 231-944-3 030-011-00-6 / 01- 2119485044- 40-XXXX	N; R50/53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20
composés d'antimoine	15890-25-2 240-028-2 051-003-00-9	Xn; R20/22 N; R51/53	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1,682 - < 2,5
2,5-bis(tert- dodécylthio)-1,3,4- thiadiazole	59656-20-1 261-844-5	R52/53	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
benzénamine, N- phényl-, produits de réaction avec le	68411-46-1 270-128-1	R52/53	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

triméthyl-2,4,4 pentène				
oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 / 01- 2119463881- XXXX	N; R50/53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	95-38-5 202-414-9	Xn; R22-R48/22 C; R34 N; R50/53	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1
benzotriazole N-alkylé	94270-86-7	Xi; R38 Xi; R43 N; R50/53	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,1 - < 0,25
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
dioxyde de titane	13463-67-7 236-675-5			>= 10 - < 20

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer à fond les chaussures avant de la réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

Demander conseil à un médecin.

- En cas d'ingestion :
- Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
 - En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 - Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 - Ne PAS faire vomir.
 - Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Amener la victime à l'air libre.
- En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 - Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 - Ne PAS faire vomir.
 - Appeler un médecin.
 - Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

- Oxydes de carbone
- Composés halogénés
- Oxydes de métaux
- Oxydes d'azote (NOx)
- Oxydes de phosphore
- Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

En cas de risque d'inhalation de poussières et/ou de fumées, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).
Éviter l'inhalation de la poussière.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau.
Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas ingérer.
Ne pas remballer.
Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les : Conserver dans le conteneur d'origine.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

conteneurs

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m3	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire:	normal: Valeurs limites indicatives Titane				
composés d'antimoine	15890-25-2	VME	0,5 mg/m3	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire:	C1a, C1b ou C2: Certains ou tous ces composées sont classés C1a, C1b ou C2 Valeurs limites indicatives antimoine				
oxyde de zinc	1314-13-2	VME	5 mg/m3	2012-05-10	FR VLE
Information supplémentaire:	normal: Valeurs limites indicatives				
oxyde de zinc	1314-13-2	VME	10 mg/m3	2012-05-10	FR VLE
Information supplémentaire:	normal: Valeurs limites indicatives				

DNEL

bis(orthophosphate) de trizinc

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 5 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 83 mg/kg

2,5-bis(tert-dodécylthio)-1,3,4-thiadiazole

: Utilisation finale: Utilisation industrielle
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 1087 mg/m3

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

- Utilisation finale: Utilisation industrielle
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 6,25 mg/kg
- Utilisation finale: Utilisation industrielle
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 3125 mg/kg
- oxyde de zinc : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 5 mg/m³
- Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 0,5 mg/m³
- Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 83 mg/kg
- 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 0,6 mg/kg
- Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 0,46 mg/m³
- Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques
Valeur: 2 mg/kg
- Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques
Valeur: 14 mg/m³
- benzotriazole N-alkylé : Utilisation finale: Utilisation industrielle
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 1,3 mg/m³
- Utilisation finale: Utilisation industrielle

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,4 mg/kg

PNEC
bis(orthophosphate) de
trizinc

: Eau douce
Valeur: 0,0206 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,0061 mg/l

Activité microbiologique dans les systèmes de traitement des
eaux usées
Valeur: 0,100 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 117,8 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 56,5 mg/kg

Sol
Valeur: 35,6 mg/kg

oxyde de zinc

: Eau douce
Valeur: 0,0206 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,0061 mg/l

Activité microbiologique dans les systèmes de traitement des
eaux usées
Valeur: 0,100 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 117,8 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 56,5 mg/kg

Sol
Valeur: 35,6 mg/kg

2-(2-heptadec-8-enyl-2-
imidazoline-1-yl)éthanol

: Eau douce
Valeur: 0,00003 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,000003 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 0,376 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 0,0376 mg/kg

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

	Sol Valeur: 0,075 mg/kg
benzotriazole N-alkylé	: Eau douce Valeur: 0,000976 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0,000098 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e) Valeur: 0,00976 mg/l
	Sol Valeur: 0,00184 - 0,842 mg/kg
	Sédiment d'eau douce Valeur: 0,0121 - 4,23 mg/kg
	Sédiment marin Valeur: 0,00121 - 0,423 mg/kg
	Activité microbiologique dans les systèmes de traitement des eaux usées Valeur: 0,69 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. Filtre de type P
Protection des mains	: En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. En cas de contact par projection: : Caoutchouc nitrile Indice de protection Classe 1
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité à protection intégrale Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Mesures d'hygiène	: Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : pâte

Couleur : blanc

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : non applicable

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible
Substances combustibles

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : < 0,001 hPa, 20 °C

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1,23 gcm³, 20 °C

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Point de sublimation : non applicable
Masse volumique apparente : non applicable

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : > 280°C danger de formation de produits pyrolysés toxiques.
dangereux

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg, Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l, 4 h, poussières/brouillard, Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Ces informations ne sont pas disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible
Génotoxicité in vivo : Donnée non disponible

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

Cancérogénicité	: Donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction	: Donnée non disponible
Tératogénicité	: Donnée non disponible
Toxicité à dose répétée	: Ces informations ne sont pas disponibles.
Toxicité par aspiration	: Ces informations ne sont pas disponibles.
Information supplémentaire	: L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

Composants:

bis(orthophosphate) de trizinc :

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 401
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

composés d'antimoine :

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50: > 300 - 2.000 mg/kg, rat, Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50: > 2 mg/l, 4 h, rat, poussières/brouillard, Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: lapin, irritation légère
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: lapin, Irritation modérée des yeux

2,5-bis(tert-dodécylthio)-1,3,4-thiadiazole :

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50: > 2.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau, OCDE ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation des yeux, OCDE ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Test de Buehler, cochon d'Inde, Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire., Classification: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire., OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Evaluation	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
------------	--

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 402
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation des yeux
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE ligne directrice 406

oxyde de zinc :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 5,7 mg/l, 4 h, rat, poussières/brouillard, OCDE ligne directrice 403, La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 402, BPL: oui
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau, OCDE ligne directrice 404
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation des yeux, OCDE ligne directrice 405, BPL: oui
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Test de Maximalisation (GPMT), cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE ligne directrice 406

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 1.265 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 401, BPL: oui
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, lapin
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Corrosif, catégorie 1C - quand des réactions ont lieu entre 1 heure et 4 heures après l'exposition et que des observations sont faites jusqu'à 14 jours., Classification: Provoque des brûlures., OCDE ligne directrice 404, BPL: oui
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Corrosif, Classification: Corrosif, OCDE ligne directrice 405
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE ligne directrice 406
- Toxicité à dose répétée : rat, Oral(e), 100 mg/kg, NOAEL: 20 mg/kg
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Voies d'exposition: Ingestion
Organes cibles: Organes digestifs, thymus
Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

benzotriazole N-alkylé :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 3.313 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 402
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Irritant pour la peau., Classification: Irritant pour la peau., Test de Draize
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation des yeux, Test de Draize
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Test de Maximalisation (GPMT), cochon d'Inde, Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B., Classification: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B., OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

- Génotoxicité in vitro : Test de Ames, Résultat: négatif, OCDE ligne directrice 471
- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

dioxyde de titane :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 10.000 mg/kg, rat
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 10.000 mg/kg, lapin

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Donnée non disponible

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

Toxicité pour les algues	:	Donnée non disponible
Toxicité pour les bactéries	:	Donnée non disponible

Composants:

bis(orthophosphate) de trizinc :

Toxicité pour les poissons	:	CL50: > 0,14 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50: > 1,08 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, OCDE Ligne directrice 202, BPL: oui
Toxicité pour les algues	:	CE50: > 0,136 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), OCDE Ligne directrice 201
Facteur M	:	1

composés d'antimoine :

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,5-bis(tert-dodécylthio)-1,3,4-thiadiazole :

Toxicité pour les poissons	:	CL50: > 1.000 mg/l, 96 h, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50: 41 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	:	CE50: > 100 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Inhibition de la croissance, OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Nocif pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène :

Toxicité pour les poissons	:	CL50: > 100 mg/l, 96 h, Danio rerio (poisson zèbre), OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50: 51 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), Immobilisation, OECD 202 T1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Nocif pour les organismes aquatiques.
---	---	---------------------------------------

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

oxyde de zinc :

Toxicité pour les poissons : CL50: 1,55 mg/l, 96 h, Danio rerio (poisson zèbre), Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 1 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50: 0,136 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, OCDE Ligne directrice 201, BPL: oui

Facteur M : 1

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol :

Toxicité pour les poissons : CL50: 0,3 mg/l, 96 h, Danio rerio (poisson zèbre), Essai en statique, OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 0,136 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), Immobilisation, OCDE Ligne directrice 202, BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50: 0,03 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), Inhibition de la croissance, OCDE Ligne directrice 201

Facteur M : 10

Toxicité pour les bactéries : CE50: 26 mg/l, 3 h, boue activée, Inhibition de la respiration, OECD 209

benzotriazole N-alkylé :

Toxicité pour les poissons : CL50: 1,3 mg/l, 96 h, Brachydanio rerio (poisson zèbre), Essai en statique, OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 2,05 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, OECD 202 T1

Toxicité pour les algues : CE50: 0,976 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), Essai en statique, OCDE Ligne directrice 201

Facteur M : 1

Toxicité pour les bactéries : CE20: 15 mg/l, 3 h, boue activée, Inhibition de la respiration, OECD 209

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

Produit:

Biodégradabilité : Donnée non disponible
Elimination physico-chimique : Donnée non disponible

Composants:

bis(orthophosphate) de trizinc :

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

2,5-bis(tert-dodécylidithio)-1,3,4-thiadiazole :

Biodégradabilité : Biodégradation primaire, Résultat: Difficilement biodégradable., OCDE Ligne directrice 301 C

oxyde de zinc :

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol :

Biodégradabilité : Biodégradation primaire, Résultat: pas rapidement biodégradable, OECD 301 B

benzotriazole N-alkylé :

Biodégradabilité : Biodégradation primaire, < 10 %, Résultat: pas rapidement biodégradable, Durée d'exposition: 28 jr, boue activée, OECD 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Composants:

2,5-bis(tert-dodécylidithio)-1,3,4-thiadiazole :

Bioaccumulation : Poisson, Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène :

Bioaccumulation : En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol :

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 371,8, Ne s'accumule pas dans les organismes.

benzotriazole N-alkylé :

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Donnée non disponible

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).
: Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

bis(orthophosphate) de trizinc :

Evaluation : non applicable

2,5-bis(tert-dodécylthio)-1,3,4-thiadiazole :

Evaluation : Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée

oxyde de zinc :

Evaluation : non applicable

benzotriazole N-alkylé :

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

: Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Emballages contaminés : Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 3077

IMDG : 3077

IATA : 3077

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Phosphate de zinc)
IMDG	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc Phosphate)
IATA	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc Phosphate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 9
IMDG	: 9
IATA	: 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (E)
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
No EMS Numéro	: F-A, S-F
IATA	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 956
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR	
Dangereux pour l'environnement	: oui
IMDG	
Polluant marin	: oui
IATA	
Dangereux pour l'environnement	: oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC

Not available

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

- REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
- Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour:
Dangereux pour l'environnement 9b
Quantité 1: 200 t
Quantité 2: 500 t
- Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 34: Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés anticholinestérasiques ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques
: 36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.
: 73: Maladies professionnelles causées par l'antimoine et ses dérivés.
: 15: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, et sulfonés.
: 15 bis: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés.
: 49: Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.
: 49 bis: Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

- R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R38 Irritant pour la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

NTN SNR Anti Fretting Paste

Version 2.0

Date de révision 30.06.2015

Date d'impression 30.06.2015

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine de la société NTN-SNR ROULEMENTS. Les informations qu'elle contient sont soumises au droit de propriété intellectuelle et ne peuvent être reproduites ou modifiées sans le consentement écrit explicite de la société NTN-SNR ROULEMENTS. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, la société NTN-SNR ROULEMENTS met à la disposition de ses clients des fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. La société NTN-SNR ROULEMENTS n'assume aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel.